

**Mémoire sur le projet d'harnachement de la rivière
Romaine**

D'Hydro Québec

**et de ses répercussions négatives
dans l'archipel de Mingan**

**Présenté par le parti vert du canada, le parti vert
du Québec**

**et son représentant dans Manicouagan et
Duplessis**

Jacques Gélinau

**Présenté à Sept-îles
le
9 décembre 2008**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE À LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE
2008**

À SEPT-ÎLES

1- IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET EFFETS NÉGATIFS :

1.1 Justification du projet : La justification du projet de La Romaine reste à démontrer selon les indicateurs économiques actuels. Sur fond de crise financière et de récession mondiale probable, la demande en énergie devrait régresser au même titre que la régression économique. D'autre part, la nouvelle administration de Monsieur Obama démontre la ferme volonté d'atteindre l'autonomie énergétique au cours de la prochaine décennie, en plus de vouloir intégrer les énergies renouvelables et vertes dans son plan de société. D'ailleurs, les annonces faites des plus grands projets d'éolien au monde sur les tables à dessin et la relance de l'industrie solaire et des capteurs solaires à Silicon Valley en font foi et devraient permettre la fermeture des centrales au charbon polluantes sans apport énergétique exogène. On ne peut donc pas justifier le projet d'Hydro-Québec qui a été conçu dans sa totalité pour un marché d'exportation.

1.2 Gaz à effet de serre :

a)- Concernant ceux-ci, Hydro-Québec justifie les projets de harnachement et les qualifie d'énergie verte en fonction des économies des gaz à effet de serre qu'ils sont censés produire. Or, dans ce domaine, tout reste à démontrer. Il y a bien quelques études théoriques qui ont été faites dans les années 2000 sur les réservoirs hydroélectriques en milieu tropical et boréal, mais certains paramètres n'ont pas été pris en compte. L'un de ces derniers est la caractérisation des bassins versants qui diffère d'une région à l'autre sous le même parallèle. À titre d'exemple, le bassin versant de La Romaine est situé dans un biome où l'on retrouve quantité d'écosystèmes tourbeux du type tourbière ombrotrophe. Ce type d'écosystème représente d'anciens lacs, cuvettes et cours d'eau qui se sont colmatés, acidifiés et dont les sphaignes occupent principalement la niche écologique. Dû à son *ph* relativement bas, à cause du manque d'oxygène, ce milieu acide minimise l'activité bactérienne et accumule quantité de générations de sphaignes et de végétaux depuis des centaines, voire des milliers d'années. Cette matière organique, empilée et compressée, représente un formidable réservoir de carbone à concentration de près de 65% qui, progressivement, avec le temps, se transformera en anthracite à 95% de carbone pur. Le fait d'envoyer ce type d'écosystème aura pour effet de briser le lien acide en oxygénant le milieu et initiera du même coup quantité de bactéries qui viendront puiser leur nourriture à même ce réservoir organique et libéreront par le fait même énormément de CO₂. Pour

être capable de se représenter la quantité de CO₂ libérée, cette oxydation biochimique multipliera par trois le volume cubique contenu dans ces tourbières. Or, dans les études d'Hydro-Québec, l'on ne retrouve pas cette donnée importante qui viendrait minimiser ses prétentions.

b)- L'autre effet négatif au niveau de la libération de gaz à effet de serre, est la perte de tout près de 280 km carrés de couvert végétal pouvant séquestrer le carbone. Les arbres cumulent dans leurs tissus de la cellulose et leur poussée de croissance annuelle stocke efficacement le carbone, notamment les arbres à feuilles persistantes. Une étude en maîtrise de l'un des étudiants de Claude Villeneuve, professeur à l'université Laval et chercheur émérite sur le réchauffement climatique au Québec, a évalué le volume de la séquestration de carbone de 3 à 4 tonnes par mètre carré de surface pour ce qui est de la forêt boréale. Nous pouvons donc imaginer le volume astronomique des gaz à effet de serre qui seront perdus et redistribués dans l'atmosphère au cours des prochaines décennies suite à l'enneigement de cette superficie. Les études faites dans le passé sur les gaz à effet de serre libérés par les barrages hydroélectriques ne tiennent pas compte de ces éléments. Le manque de conclusion des études sur les réservoirs hydroélectriques en milieu nordique nous incite à la prudence. Il y a actuellement aux États-Unis 54,903 barrages pour toutes sortes d'utilisations. Il est aisé de croire que ce pays, exagérément énergivore, aura tôt fait d'atteindre ses besoins primaires dans un processus de rationalisation et n'aura nul besoin des barrages d'Hydro-Québec pour satisfaire ses besoins en énergie.

À tout ce qui précède, nous devons ajouter le CO₂ associé à la machinerie et libéré par la construction même qui s'étalonnera sur près de dix années de construction, ce qui n'est pas rien.

1.3 Impacts dans l'archipel :

a)- Au-delà des gaz à effet de serre, des considérations écologiques beaucoup plus régionales doivent être prises en compte, notamment la protection de ce trésor national que représente l'Archipel de Mingan. Premièrement, Hydro-Québec souligne que la régularisation de la rivière Romaine aura peu d'effet sur la circulation des courants de surface dans l'archipel de Mingan. Il faut mettre en doute cette affirmation. Pour cela, nous n'avons qu'à modaliser à partir du site internet de l'Observatoire du Saint-Laurent, les courants de surface en période d'étiage et de crues saisonnières pour vite se rendre compte que le prisme des marées et les courants marins sont grandement affectés par les variations de débit de La Romaine. À titre d'exemple, dans ses maximums du mois de mai à juin, La Romaine peut dispenser jusqu'à deux mille cinq cents mètres cubes seconde à la station 073801 au pont de QIT. (Données cumulées par le centre d'expertise hydrique du Québec). Le panache d'eau douce est tellement important qu'il va loin au-delà de l'archipel de Mingan, au large du détroit de Jacques-Cartier. Les courants dominants de l'ouest changent abruptement de direction aux environs de l'île à Bouleaux du large pour passer à l'ouest de Grande Île et s'acheminer dans le détroit de Jacques Cartier. Voilà le signe sans équivoque de l'influence du courant de surface à faible densité mais d'un débit important qui chevauche en surface les eaux plus lourdes du golfe. Durant les périodes d'étiage, des minimums d'aussi peu que 38 mètres cubes/seconde durant la période hivernale ont peu d'importance sur les courants marins. Ces variations d'un extrême à l'autre déterminent la distribution

du flux organique de La Romaine dans l'archipel de Mingan et ont une incidence directe sur la distribution des nutriments et l'introduction du flux de carbone dans la biomasse. Tout changement de paramétrage aura pour effet des changements radicaux dans les colonies des populations marines et aviaires.

b)- Par ailleurs, Hydro-Québec, dans ses études d'impact, a minimisé l'importance de La Romaine en utilisant un modèle informatique basé sur la productivité phytoplanctonique immédiate lors de la crue printanière, alors que ces effets sont différés dans le temps et sont de loin très secondaires par rapport à la masse biologique et phytologique émanant du bassin versant et distribué dans l'archipel lors de ces mêmes crues. En effet, lors de crues saisonnières, des millions de tonnes de débris végétaux et de particules colloïdales responsables de la turbidité limitant la productivité chlorophyllienne, sont arrachés des rives de la multitude d'émissaires du bassin versant et acheminés dans l'estuaire mais sont vite recyclés par les organismes détritiques et les bactéries marines qui libéreront ainsi les sels azotés qui permettront une production phytoplanctonique ultérieure. Cet état de fait est facilement visible sur les grèves et les plages environnantes avec la quantité astronomique de matières organiques accumulées et formant de longs rubans sur des kilomètres et ceci n'est qu'une infime partie de ce qui a été introduit dans l'écosystème de l'archipel; Hydro-Québec se fait silencieux sur ce processus. Avec la construction de quatre barrages, Hydro-Québec avoue que la turbidité diminuera et favorisera, à son avis, la productivité primaire au printemps, ce qui, à notre avis, est un aveu sans équivoque que les barrages agiront comme des filtres très efficaces pour empêcher cette matière organique d'atteindre l'archipel. Cela est également valable pour l'ensemble des alluvions et minéraux qui, normalement, auraient atteint l'estuaire. Tout cela est un grave préjudice à l'ensemble des organismes peuplant l'archipel de Mingan.

1.4 : Espèces en danger de disparition :

À notre avis, au moins trois espèces animales sont directement menacées par les changements hydriques du projet de La Romaine. Trois espèces qui sont sur la liste de COSEPAC du gouvernement fédéral : **le caribou forestier** qui se trouve dans les derniers retranchements de la Côte-Nord et du bassin versant de La Romaine, et qu'Hydro-Québec se vante d'avoir dérangé lors de ses études préliminaires. Ensuite, le **garrot d'Islande** dont il a été question lors des audiences du 21 novembre et à propos duquel Hydro a répondu en différé, soulignant l'existence de 29,000 lacs dans la région qui, à son avis, devraient compenser pour les perturbations qu'ils produiront. Finalement, le **bécasseau maubèche**, dont il n'a nullement été question jusqu'à maintenant. Concernant le caribou forestier, sa situation est tellement précaire qu'il fait office d'un suivi serré de la part du ministère de l'Environnement du Québec, de Faune et Parcs et des mesures spécifiques doivent être prises pour la sauvegarde de cette espèce. Au nord de La Romaine, le caribou est présent au nord du bassin versant et jouissait d'un refuge paisible jusqu'à l'arrivée d'Hydro-Québec. Le projet d'Hydro va donc à l'encontre de la loi canadienne sur la protection des espèces en danger de disparition. Pour ce qui est du garrot d'Islande, les prétentions d'Hydro-Québec sur l'aire de répartition de l'espèce démontrent une méconnaissance totale de ce dernier. Cet animal présent durant la période hivernale, n'a accès à sa nourriture que dans les

estuariers des rivières durant la période où les débits sont à leur plus bas. Un couvert de glace à cette période recouvre l'ensemble de l'écosystème riverain et minimise l'accès à la nourriture de cet oiseau. Par contre, les débits minimaux des estuaires de rivières permettent certaines zones libres de glace et les courants minimums permettent au garrot de plonger pour atteindre sa nourriture et de ressortir dans ces zones libres de glace. L'augmentation des débits due au harnachement des rivières est une cause probable de la disparition de cette espèce. Le garrot ne peut donc plus plonger, de risque de se faire entraîner sous la glace par des courants beaucoup plus puissants qu'à l'état naturel, et doit chercher les rares endroits pour accéder à sa nourriture. Cette affirmation est basée sur des observations faites sur le terrain et doivent être corroborées avec des études en biologie comportementale. Quant au bécasseau maubèche, Monsieur Yves Aubry, employé du ministère fédéral de la Faune, est venu faire une causerie sur les études faites sur cet oiseau et sa population, ainsi que sur la migration de cette espèce. Ce qui en ressort est une forte diminution de la population des limicoles en général, mais plus particulièrement de cette espèce, dont il n'en resterait que 16,000 individus environ. Or, cette espèce, dans son parcours migratoire, utilise les îles de l'archipel de Mingan et plus particulièrement les îles environnantes de l'estuaire de La Romaine. Les limicoles en général, viennent se nourrir sur les platiers des îles, de jeunes moules et crustacés avant d'entreprendre leur migration vers l'Amérique du Sud. Deux problèmes se posent avec le harnachement de La Romaine : d'une part, la diminution de la matière organique dû au filtrage de barrages, devrait affecter la quantité de biomasse nourricière. D'autre part, l'introduction du mercure inorganique en méthyle mercure, devrait suivre l'eau à faible densité car généré dans les bassins et sera vraisemblablement stocké dans les tissus des bivalves, organismes filtreurs, et affecter ainsi le bécasseau maubèche et les autres limicoles. Il faut bien comprendre que l'archipel de Mingan est privilégié dans les parcours migratoires à cause de sa forte productivité biologique et les rivières environnantes y sont en bonne partie responsables de cette productivité. Juste pour ces raisons, messieurs les commissaires, vous devriez rejeter ce projet le plus rapidement possible.

1.5. Espèces naturelles du parc de l'archipel de Mingan

Tous les impacts précités devraient aussi influencer les poissons fourrage et les crustacés qui nourrissent à proximité des îles, les colonies d'alcidés nicheurs comme le petit pingouin, le macareux moine, le guillemot à miroir ainsi que les mouettes tridactyles, les goélands et les sternes. De plus, d'après une étude de Clodilde Küssener, biologiste de la Station de recherche des îles Mingan, un millier de phoques gris fréquentent le côté ouest de l'archipel de Mingan. Sachant que le transport littoral et les courants prédominants sont majoritairement d'est en ouest, on peut facilement imaginer que d'amputer un débit aussi important que la rivière Romaine durant l'effervescence biologique aura des effets très probables sur l'ensemble des communautés résidentes et en transit (petit rorqual, marsouin commun).

1.6. Le transport sédimentaire.

D'après les études d'impact d'Hydro-Québec sur le transit sédimentaire, sauf pour les berges environnantes, la plupart des alluvions termineraient leur transport dans la fosse du chenal de l'archipel. Sans vouloir remettre totalement en question cet état de fait, il faut voir que la bathymétrie des fonds me laisse perplexe et ne semble pas corroborer

des milliers d'années de transport sédimentaire. Je ne remets nullement en question la spécialisation de M, Bernard Long, spécialiste émérite du domaine, par contre je constate que malgré les études d'impacts d'avant projet du barrage de SM3, études toutes aussi rassurantes que les études de la Romaine, les changements réels se sont produits dans l'estuaire de la Ste Marguerite et aujourd'hui reconnus comme tributaires du harnachement de la rivière selon les spécialistes d'Ouranos lors de la réunion de novembre 2008 à Sept-îles. Et pourtant

Le sol des municipalités de Mingan et de Longue-Pointe-de-Mingan est constitué de sédiments charriés par les rivières environnantes. D'ailleurs, le mur de protection le long de la plage de Longue-Pointe témoigne de la fragilité de ce territoire. Toutes pertes dues à une interception des alluvions en aval de quelque barrage que ce soit apporteront des changements profonds à la géomorphologie des rives de ces municipalités.

Je rappellerais que le BAPE lui-même a constaté le manque d'expertise de la société d'état Hydro Québec avec l'étude d'avant-projet de la Ste-Marguerite qui soulignait le caractère momentané de la mise en eau du bassin SM3 et du peu d'impacts sur l'estuaire, alors que dans les faits les changements ont été immédiats et ont nécessité des interventions sur le terrain pour protéger une quinzaine de résidences. J'étais conseiller à l'environnement à l'époque et je suis intervenu personnellement pour construire et installer des boudins de captation de sédiments et des mesures de protection temporaires. Suite aux audiences du projet d'optimisation de SM 2 qui ne s'est jamais réalisé, nous avons profité des audiences du BAPE pour mettre en lumière cet état de fait des répercussions et effets inusités de la mise en eau du bassin SM3. D'ailleurs, le commissaire de l'époque souligne dans son rapport le manque d'anticipation de la Société d'État à ce sujet.

Il y aurait lieu de faire des études indépendantes sur le sujet.

1.7. Effets et impacts cumulatifs des barrages sur l'écosystème du fleuve St-Laurent.

Le Conseil National de Recherche du Canada a, sur son site Web, décrit les différents impacts et effets pervers de la construction de barrages. Un de ces effets pervers est le fait qu'il y a tellement de barrages sur le bassin versant du fleuve, que dorénavant ses eaux sont régularisées et ne répondent plus aux crues saisonnières dans son estuaire. À la sortie des Grands Lacs, il y a environ neuf mille mètres cubes seconde de débit. À la hauteur de Pointe-des-Monts c'est-à-dire à la fin de l'estuaire maritime, le débit a une importance de vingt milles mètres cubes. C'est donc dire l'importance du bassin versant. Depuis une décennie, les scientifiques de l'institut Maurice Lamontagne et de l'université du Québec, constatent que la teneur en oxygène dissous diminue radicalement dans l'estuaire, mettant en péril les pêcheries. Il faut comprendre que le minimum acceptable en teneur d'oxygène est de 30 microgramme par litre d'eau si ma mémoire est bonne. Or, ce seuil de tolérance des espèces nordiques est atteint et les poissons de fond quittent l'estuaire. Ils ne peuvent attribuer ces effets aux barrages; par contre, le manque de données ne permet pas de conclure et laisse un doute important sur ce phénomène inquiétant. Les rivières de la Côte-Nord sont dans la mire de la société d'État et des entrepreneurs privés et peu de rivières seront épargnées. Il faut

remettre en contexte le phénomène de stagnation des océans dans une perspective mondiale. Il y a maintenant plus de 400 zones mortes et anoxiques dans le monde et la plupart sont à l'embouchure de fleuves importants et dont les causes sont d'origines anthropiques. La qualité de l'eau de La Romaine et la teneur en oxygène dissous (100%) de ses eaux permettent de confiner le problème d'hypoxie dans l'estuaire et à notre avis, l'harnachement des dernières rivières d'importance de la Côte-Nord fera fort probablement progresser ce phénomène dans le golfe Saint-Laurent.

Pour nous en assurer, vous les commissaires avez la responsabilité de commander des études indépendantes sur le sujet avant d'octroyer quel qu'assentiment que ce soit concernant l'harnachement de nouvelles rivières. La crise alimentaire mondiale qui sera une réalité prochainement devrait primer sur l'ensemble des redevances monétaires qui ont été versées. Car cette crise mettra en perspective l'importance d'avoir conservé l'intégrité écologique du bassin versant du fleuve et de ses émissaires.

1.8. La destruction du cours d'eau et les impacts sur les poissons.

Aux audiences, Hydro-Québec met en perspective la possibilité d'un débit réservé pour le saumon. Je tiens à rappeler que les débits suggérés surpassent largement les débits naturels en période hivernale. Cette période est très difficile pour les jeunes salmonidés qui pratiquent le cannibalisme et ils minimisent leurs efforts métaboliques pour conserver leurs énergies. L'augmentation du débit relié au turbinage aura des effets néfastes sur les poissons et je ferais remarquer qu'il n'y a pas d'exemple à long terme de survie du saumon dans les rivières harnachées où les barrages multiples se sont érigés. Les mesures d'atténuation d'ensemencement de lacs avoisinants sont de la poudre aux yeux pour écologistes amateurs et visent à calmer les appréhensions très justifiées des pêcheurs locaux. Il y aura une augmentation de poissons plus lacustres pour quelques années dues à une augmentation de la matière organique, puis une nette régression qui n'a rien de comparable avec les conditions actuelles et surtout la contamination des poissons les rendra impropres à la consommation. (Ref. Baie James 1978).

1.9 La tourbière du kilomètre 3 a 30.

Il y a une grande partie du chenal principal de La Romaine qui traverse une tourbière de deux types : minérotrophe et ombrotrophe. Cette section d'écoulement agit comme une pompe organique avec les crues circadiennes et saisonnières. Une bonne portion de la matière organique de l'estuaire provient de ce phénomène. Après la régularisation du débit suite au harnachement, l'estuaire se verra ainsi privé de quantité de nutriments pour l'écosystème de l'archipel. Cela est inacceptable et aura des impacts non seulement dans l'archipel, mais aussi dans ce milieu humide. Faut-il rappeler que les lois sur la qualité de l'environnement protègent les milieux humides naturels car 95% d'entre eux ont disparu depuis les années trente?

2. Impacts sociaux et démocratie.

2.1. Le projet de La Romaine aura très certainement des impacts positifs sur le portefeuille de certaines personnes. Par contre, la création d'emplois a été au centre des discussions et le Premier Ministre en a fait son cheval de bataille.

S'il faut dresser le portrait de la région pour avoir une idée claire de ce qu'est le chômage en Minganie, cela risque de nous causer des surprises. En effet, le taux d'assurance-emploi était de 4,2 % à l'été 2008. Et oui, très en bas de la moyenne provinciale. Les chômeurs existants sont attirés au fonctionnement de l'industrie des pêcheries et du tourisme. La Romaine menacerait donc ces industries en offrant des emplois plus rémunérateurs pour certains et créerait une rareté de main d'œuvre sur les bateaux et dans les usines de transformation de poissons ainsi que pour l'industrie touristique. De plus, pour la Basse-Côte-Nord, le taux d'assurance-emploi est de 2,9%, encore plus bas. Les travailleurs de la Basse-Côte sortent au printemps et vont travailler sur les différents chantiers de la région comme les minières et les alumineries qui investissent massivement depuis la montée des prix de leurs produits. Alors il ne fait aucune différence pour ces travailleurs de loger dans les camps de la Romaine ou dans les villes de la région car de toute façon, ils doivent s'expatrier de leurs villages pour gagner leur croûte.

Le taux de chômage le plus élevé de la région est en Haute-Côte-Nord avec un taux de 14%, dû à l'effondrement des emplois forestiers. Par contre, l'érosion de la main d'œuvre dans les mines devrait compenser à moyen terme ce phénomène et rétablir le taux à la moyenne nationale.

Sur fond de crise mondiale, il ne faut pas paniquer et dilapider notre patrimoine naturel qui nous apporte beaucoup plus dans la conservation de son intégrité que si nous le transformons pour nos besoins de cupidité. Les gouvernements ne voient que les dividendes monétaires que les ressources naturelles peuvent leur apporter. Vous, messieurs les commissaires, votre mandat est beaucoup plus honorable et votre vision doit transcender les intérêts pécuniaires de l'époque actuelle et le manque de considération pour les générations futures. Votre décision doit en effet prendre en compte les enfants de nos enfants qui se demanderont : *Mais qu'est-ce qu'ils ont fait de notre territoire et de notre subsistance?...*

Vous avez une lourde responsabilité mais aussi tout notre support, soyez-en certains.

2.2 La démocratie et les redevances.

Lors des audiences, nous avons appris que douze millions de dollars avaient été mis à la disposition de la MRC et des maires pour contrer les environnementalistes. Cela est non seulement inacceptable, mais contraire à l'éthique et à la libre expression. Le rapport de force est inégal et vise à museler l'opposition. Vous vous devez de restreindre ces pratiques dans l'avenir. Il est facile de conclure à de la propagande de la part de la société d'état Hydro-Québec face à une telle situation. Le maire de Longue-Pointe-de-Mingan a avoué au printemps dernier sur les ondes de Radio-Canada, qu'ils allaient prendre des mesures avec cet argent pour contrer les groupes environnementalistes avant même qu'ils ne se soient manifestés. Je considère déplacée

cette manœuvre et surtout quand nous avons appris sur les ondes de Radio-Canada que ce maire ainsi que monsieur Cormier, maire de Havre St-Pierre, avaient reçu respectivement 17 000\$ et 3 900\$ pour des dépenses personnelles de la part d'Hydro Québec. Je considère qu'Hydro-Québec s'est comporté d'une façon pour le moins préoccupante dans ce domaine. Il existe des modalités de remboursement de dépenses pour les élus dans la gestion publique en matière municipale, et les maires sont imputables devant leurs citoyens et non pas devant Hydro Québec. Tous comportement pouvant réduire l'objectivité des élus impliqués dans le processus décisionnel, devrait être proscrit.

Pour ce qui est des études d'impacts, elles devraient être faites par un autre palier de gouvernement pour s'assurer de l'intégrité des études et de l'impartialité des répondants. Je mets en doute les études réalisées par Hydro Québec si l'on en juge les méthodes utilisées pour contrer l'opposition, il y a un pas pour comprendre qu'Hydro s'est comporté comme une pétrolière dans le dossier de la Romaine et vous les commissaires, êtes maintenant en mesure de corriger les méthodes très discutables qui ont fait l'objet de la promotion du projet de la Romaine.

2.3. Les sommes distribuées avant projet.

Les redevances généreuses qu'Hydro a données avant les audiences publiques sont une grave atteinte à la démocratie et la menace de remboursement de ces sommes si le projet ne se réalise pas, place les élus dans une situation très délicate. Il devrait être défendu d'effectuer de telles pratiques et sanctionné de la part de l'appareil d'état. Je remets en perspective les paroles de la ministre Beauchamp qui soulignait l'impertinence de la firme AXOR dans le dossier du projet de barrage sur la rivière Franklin. Et bien dans le cas de La Romaine, les sommes données sont infiniment plus importantes et empêchent toute objectivité de la part des élus concernés.

2.4. Droits autochtones à vendre.

Lors des audiences, une nouvelles très importante d'ententes secrètes avec la communauté innue de Mingan de 56 millions de dollars est ressortie et a remis en perspective le fonctionnement de la communauté innue. C'est lors d'une réunion d'information regroupant une trentaine de citoyens que le chef a demandé un vote sur le projet, sachant les millions qu'il venait de négocier. Résultat : des ententes secrètes qui vont bouleverser toute une région et leur communauté sur un vote très aléatoire et remis en question par un autre chef et le représentant national de la communauté autochtone du Québec. Il s'agit là d'un exemple de ce que l'argent a comme impact négatif et du manque d'intérêt des communautés pour la concertation provinciale qui ne font qu'amplifier la dissension et l'écart entre les différentes communautés

autochtones en mal de devenir. La gestion questionnable marquent certains conseils de bandes qui se sont succédés dans les différentes communautés et démontrent qu'il faut être plus professionnel dans les négociations pour s'assurer d'une répartition équitable de la richesse et pour cela, il ne doit y avoir aucune entente secrète et je souligne cette dernière affirmation. Car c'est ouvrir la porte à la suspicion et la malhonnêteté.

Conclusion

Messieurs les commissaires, il est très important que vous compreniez l'importance de la Rivière Romaine et du rôle silencieux mais primordial qu'elle joue dans le maintien de l'intégrité structurelle de l'écologie de la région de ce trésor national qu'est l'archipel de Mingan ainsi que de l'apport économique des communautés locales qui en bénéficient.

D'une part, votre décision se joue sur fond de crise financière et nous en sommes conscients, mais plus important encore, elle se décide sur fond de crise écologique planétaire. Ce dernier volet est plus silencieux mais combien plus inquiétant, car les répercussions sont si catastrophiques que les plus grands scientifiques de ce monde sonnent les cloches d'alarme depuis une décennie. On n'ose même pas imaginer ce qui nous attend. Les écosystèmes planétaires sont tous menacés par les économies mondiales et les financiers de ce monde. Il est temps de renverser la vapeur et de démontrer que nous sommes intelligents en refusant ce projet sans justification et présentant des impacts trop négatifs et aujourd'hui, en 2008, inacceptables.

Sur ce, je vous fais entièrement confiance et je suis assuré que vous prendrez la bonne décision.

Jacques Gélinau

Représentant du Parti Vert du Canada et du Québec